

INFO GENERALES

- La pointe de Pain de sucre située sur le territoire de la commune de **Sainte-Marie** fait partie des « 50 pas géométriques » dont la compétence relève de l'Etat.
- Le site est une presque-île qui possède une superficie d'environ **20.75 hectares**.



Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux ainsi que la conservation du biotope nécessaire à l'alimentation, la reproduction et la tranquillité des espèces d'oiseaux suivantes : *Sterna anaethetus* (sterne bridée, faux touaou), *Sterna dougallii* (sterne de Dougall, mauve blanche), il est instauré une zone de protection sur le secteur de Pain de sucre sur la commune de **Sainte-Marie** depuis le 15 janvier 1999.

L'accès est interdit du 1^{er} mars au 31 août.



Toutes infractions aux dispositions de l'arrêté seront punies des peines prévues (article L. 415-3 du code de l'Environnement - six mois d'emprisonnement et 9000 €)

Pointe de Pain de sucre

Arrêté préfectoral de protection de biotope



CARACTERISTIQUES DU SITE

Le pain de sucre qui forme un petit cap escarpé est une spectaculaire particularité géologique de la Martinique.

Ce secteur est un site de nidification d'oiseaux marins de haute mer, comme la sterne bridée et la sterne de Dougall (espèces protégées).



INTERET

- **Paysager et esthétique**
Le site offre un magnifique panorama sur la façade atlantique de la commune de Sainte-Marie.

- **Biologique et scientifique**
Les oiseaux marins présents sur le site y trouvent toute la tranquillité nécessaire ainsi que toute la nourriture dans les eaux environnantes, indispensable à l'éducation de leurs petits.

